

CHANGEMENT DE RÉGLEMENT TEMPORAIRE POUR LA SAISON 2021-2022

Veillez noter que le changement de règlement suivant sera en vigueur pour la saison 2021-2022 :

Les athlètes junior et senior n'auront pas l'obligation de s'inscrire à une épreuve technique (solo, duo, équipe) pour avoir droit à l'inscription de la routine libre correspondante lors des compétitions nationales 2022 (Qualifications, Canadiens)

RAISONNEMENT

Avec un temps d'entraînement incertain dans les piscines à travers le pays en 2021/2022, cette mesure donnera aux clubs plus de flexibilité dans la préparation d'une programmation qui gardera les athlètes motivé.e.s tout en tenant compte des restrictions en place dans leur milieu.

Veillez noter que NAC recommande toujours fortement de choisir la routine technique entre les deux, à cause de l'importance du développement technique, même si ceci ne sera pas obligatoire en vertu de ce règlement temporaire.

Les éléments techniques demeureront une priorité nationale et pourraient faire partie du processus de sélection des équipes nationales 2022, les personnes désirant y participer devraient donc en tenir compte.

IMPLICATIONS ADDITIONNELLES

Les athlètes qui qualifieraient leur solo/duo libre mais pas leur solo/duo technique à leur Championnat provincial ne seront pas éligibles pour participer à l'épreuve de solo/duo technique aux compétitions nationales 2022.

De plus, les ordres de départs des épreuves de solo libre, duo libre et équipe libre junior/senior des Qualifications nationales (et Championnats canadiens si une ronde préliminaire n'est pas tenue) seront déterminés au hasard par un tirage au sort électronique.

INFORMATION

Les questions à ce sujet peuvent être posées à Stéphane Côté, directeur des événements et communications, au stephane@artisticswimming.ca.